

La Brève

1. - Elections aux caisses RSI - Ils ont dit... -
2. - En attendant une réforme plus globale -
- Dialogue social - Ils ont dit... -
3. - Prendre le temps de l'évaluation - Chiffres clés -
- L'artisanat contre la morosité - Ils ont dit...
4. - Brèves - L'agenda -

Lettre d'information bimensuelle N°170 - 1^{er} mai 2006

Ils ont dit...

"Pour analyser ce scrutin, il convient de se référer au seul scrutin comparable, à savoir les élections aux Caisses maladie régionales de novembre 2000. A cette époque, l'UPA ne présentait de candidats que dans le collège dit des artisans. Et dans ce collège, nous avons obtenu 47% contre 43% aujourd'hui... Mais la grande nouveauté, c'est que nous avons présenté cette fois des listes de candidats dans le collège des commerçants dans 20 RSI métropolitains sur 26. Et là nous réalisons une vraie percée avec plus de 20 %. Au total, les listes soutenues par l'UPA obtiennent tous collèges confondus 32 % alors qu'en 2000 notre score n'était que de 24 %.

... Il faudra peut être d'ailleurs, sans remettre en cause l'élection à la proportionnelle, voir à adapter le mode de scrutin pour dégager des majorités claires. En attendant, les élus des listes soutenues par l'UPA ont de quoi peser sur les décisions qui seront prises par les caisses RSI. L'UPA entend poursuivre son action pour que le RSI réponde bien aux attentes des travailleurs indépendants et facilite leurs démarches."

Extrait de l'entretien accordé par le Président de l'UPA au "Bâtiment Artisanal", le 24 avril dernier.

ELECTIONS AUX CAISSES RSI Victoire des listes soutenues par l'UPA

Progression dans le collège des commerçants, léger tassement dans le collège des artisans, au total les listes soutenues par l'UPA sont arrivées en tête lors des élections aux caisses RSI du 3 avril.

Oui, les listes soutenues par l'UPA lors des élections aux caisses du Régime Social des Indépendants sont de loin celles qui ont remporté le plus de sièges (270). Ces résultats sont d'autant plus significatifs qu'ils s'inscrivent dans un environnement électoral difficile. En effet, jamais l'UPA n'avait été confrontée à autant de listes concurrentes sur l'ensemble du territoire. Ce succès résulte d'une forte mobilisation des femmes et des hommes qui militent au sein des structures territoriales et nationales de l'UPA et de ses confédérations, qui ont su convaincre les artisans et les commerçants. Qu'ils en soient remerciés, au même titre que les électeurs qui ont accordé leur confiance aux

listes "Santé retraite en mouvement". Ce vote conforte l'UPA au rang de première organisation représentative des artisans et traduit son implantation dans le champ du commerce. En dépit de la complexité du vote, de la nouveauté du RSI et de règles électorales particulièrement restrictives, 21,42% du corps électoral a participé au vote, démontrant l'attachement des travailleurs indépendants à leur régime de protection sociale. Déjà d'autres batailles ont succédé au scrutin du 3 avril, celles relatives à l'élection des présidents des caisses RSI et des représentants de ces caisses de base au sein du conseil d'administration de la caisse nationale du RSI.

TABLEAU COMPARATIF DES RESULTATS OBTENUS EN 2000 ET 2006

Listes en présence	CANAM-CMR 2000	RSI 2006
UPA	24%	32%
UNCI	18%	6%
APAM-R	15%	17%
FFB-CGPME	(non identifiables)	9,5%
CIDUNATI-CGAF	30%	21%
AUTRES	9%	14,5%

Ils ont dit...

“ Pour éviter le chômage de masse des jeunes, il faut développer les conditions favorables à leur embauche le plus en amont possible, avant l'entrée à l'université. Or, je crains une focalisation du débat sur les seuls étudiants. C'est dès l'école qu'il faut informer les jeunes sur les possibilités qui s'offrent à eux pour se préparer à travailler en entreprise.

...En Allemagne, les deux-tiers d'une classe d'âge a volontairement recours à l'apprentissage pour se former...”

Extraits de l'entretien accordé par le Président de l'UPA et publié dans “La Tribune” du 26 avril.

**Ils ont dit...**

“Le Premier ministre rencontrera les partenaires sociaux sur cette question (le dialogue social) début juin. A l'UPA, nous accueillons favorablement le rapport Chertier dans la mesure où il préconise de garantir et d'amplifier la pratique du dialogue social, et qu'il organise une consultation plus systématique des partenaires sociaux. Nous soutenons également une réforme du Conseil économique et social visant à rendre cette instance plus représentative du tissu économique du pays.”

Extraits de l'entretien accordé par le Président de l'UPA et publié dans “La Tribune” du 26 avril.

UNIVERSITE - EMPLOI

En attendant une réforme plus globale

Le Président de l'UPA participait le 25 avril à la Sorbonne au débat national lancé par le Premier ministre sur la thématique “Université - Emploi”. Il a notamment rappelé dans son intervention que du point de vue de l'UPA, il ne pouvait s'agir que d'un premier pas vers un débat plus global sur l'ensemble du système éducatif et l'emploi, rappelant l'urgence qu'il y a à adapter l'enseignement et l'orientation scolaire aux véritables besoins de l'économie. Pierre Perrin a ainsi mis en parallèle l'ampleur du chômage des jeunes et les dizaines de milliers d'emplois non pourvus dans l'artisanat, pour mieux souligner le caractère inacceptable de cette situation. De même, il a pris appui sur le fait qu'un étudiant sur deux quitte aujourd'hui l'université sans même avoir obtenu un DEUG, pour mettre en évidence la nécessité de donner à chaque jeune la possibilité d'acquérir une qualification correspondant aux besoins du marché. Sur ce point, la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école

adoptée en avril 2004 prévoit que l'orientation et les formations proposées aux élèves doivent tenir compte, non seulement de leurs aspirations et de leurs aptitudes, mais aussi des perspectives professionnelles liées aux besoins prévisibles de la société et de l'économie. Bien évidemment, le Président a également prôné un développement de l'apprentissage, y compris au niveau de l'université. “N'oublions pas qu'en Allemagne, où deux jeunes sur trois suivent de manière délibérée une formation par la voie de l'apprentissage, le chômage des jeunes est de 10 % contre 23 % chez nous ” a-t-il ajouté pour illustrer son propos. Enfin, le gouvernement n'ayant pas formellement prévu que les partenaires sociaux seraient parties intégrantes de la nouvelle commission “Université - emploi”, le président de l'UPA a conclu son intervention en demandant que les organisations d'employeurs et de salariés soient représentés dans cette commission.

DIALOGUE SOCIAL

Le rapport Chertier constitue une bonne base de travail

L'UPA souscrit aux principales préconisations mises en avant par le rapport Chertier “pour une modernisation du dialogue social”, qui font une assez large place aux attentes que ses représentants avaient formulées lors de leur audition par le rapporteur. Elle a d'ailleurs invité le Premier ministre à engager rapidement la concertation avec les partenaires sociaux en vue de s'accorder formellement sur le contenu d'une modernisation du dialogue social en France. D'ores et déjà l'UPA a décidé de mettre en avant plusieurs exigences. D'abord, il conviendra de retenir définitivement en lui donnant valeur constitutionnelle, le principe d'une concertation obligatoire des partenaires sociaux avant l'adoption de tout texte d'ordre législatif ou réglementaire. Ensuite, il serait souhaitable lorsqu'un accord paritaire majoritaire

nécessite une transposition législative pour être pleinement applicable, que le législateur soit alors contraint de respecter fidèlement le contenu de l'accord. En outre, l'UPA demeure favorable à une modification de la composition du Conseil économique et social, en vue de rendre cette assemblée plus représentative de la société française. On sait en particulier que l'artisanat n'y dispose pas d'un nombre de sièges (10) correspondant à son poids dans l'économie et la société. De même, le rôle des instances de concertation devra être conforté en limitant leur nombre et en harmonisant leurs modes de fonctionnement. Enfin, l'UPA considère que cet objectif de modernisation du dialogue social devra absolument être atteint avant les échéances électorales de 2007.

CNE

Prendre le temps de l'évaluation

Votée en urgence par les deux chambres les 12 et 13 avril derniers, la loi sur l'accès des jeunes à la vie active remplace désormais l'article 8 de la loi sur l'égalité des chances, qui créait le contrat première embauche -CPE-. L'UPA avait auparavant pris acte de cette décision de remplacer le dispositif du CPE par une nouvelle proposition de loi et avait émis le souhait "que ce geste du Gouvernement permette à notre pays de retrouver la sérénité indispensable à toutes les activités économiques et notamment celles de l'artisanat et du commerce". De même, l'UPA avait salué la volonté du gouvernement d'ouvrir une large concertation avec les partenaires sociaux et les représentants des jeunes et des étudiants sur l'insertion professionnelle des jeunes, constatant l'urgence qu'il y a à adapter le système éducatif et l'orientation scolaire aux véritables besoins de l'économie et regrettant une nouvelle fois que de nombreux jeunes demeurent sans travail alors que dans le même temps, des offres d'emploi ne trouvent pas preneurs. La loi sur l'accès des jeunes à la vie active s'inspire d'une logique différente de celle du CPE renouant avec la politique d'aide publique contre le chômage. Elle ne s'adresse pas non plus à l'ensemble des jeunes de moins de 26 ans mais seulement aux "personnes de 16 à 25

ans révolus rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle". L'abandon du CPE a amené un certain nombre de personnalités du monde politique et syndical à vouloir aussi "faire la peau" du CNE. L'UPA ne restera pas sans réagir à ces multiples assauts lancés contre le CNE. En effet, il est particulièrement regrettable que certains cherchent à se refaire une santé médiatique en tirant à boulets rouges sur ce contrat. Ce n'est pas en diabolisant le monde de la petite entreprise et en l'associant à un univers de précarité que l'on résoudra le chômage en France. Alors que l'essentiel de la création d'emploi est aujourd'hui le fait des petites entreprises, les artisans et les dirigeants de petites entreprises ne comprennent pas que l'on combatte ce contrat qui concerne déjà plus de 400.000 salariés. Comme l'illustre les propos du Président de l'UPA (voir ci-contre), l'UPA souhaite que tous les enseignements du CNE soient tirés, en toute objectivité, avant d'envisager l'éventuelle remise en cause de ce contrat de travail. C'est au bénéfice de l'expérience que les partenaires sociaux et les pouvoirs publics pourront évaluer s'il convient de pérenniser ou de réformer le CNE, et non pas dans le climat délétère actuel.

Ils ont dit...

"Le CNE fonctionne. Environ 400.000 contrats de ce type ont été conclus depuis le mois d'août. C'est un résultat intéressant pour les entreprises et les salariés.

Donc, attendons de faire une évaluation sérieuse du dispositif avant de commencer à l'attaquer... De fait, notre objectif n'est pas de faire du CNE un emploi Kleenex, dans 90% des cas l'emploi deviendra pérenne. En revanche, le CNE permet de lever des incertitudes dans les entreprises qui manquent de visibilité."

Extraits de l'entretien accordé par le Président de l'UPA et publié dans "La Tribune" du 26 avril.

Chiffres clés

Quelque 52.000 intentions d'embauche en contrats nouvelles embauches -CNE- ont été comptabilisées en mars, portant leur nombre total à 410.000 depuis août, selon une estimation de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale, l'ACOSS.

Selon l'ACOSS, les CNE représentent 11% de l'ensemble des intentions d'embauche des entreprises de moins de 21 salariés depuis sept mois.

Les plus grands utilisateurs de CNE sont les secteurs du BTP (24% de l'ensemble), de l'industrie, du commerce et des services aux particuliers (coiffure, esthétique).

PROMOTION

L'artisanat contre la morosité

"Plus de femmes au pouvoir !", "100.000 emplois tout de suite", "Place aux jeunes dans le travail !"... C'est sur le ton de la revendication et en maintenant le secret sur l'identité de l'émetteur que l'artisanat s'est adressé aux Français durant la deuxième quinzaine d'avril. Une manifestation sur Internet a même rassemblé les adeptes du "PAM", le Programme anti morosité. Ainsi, pour sa nouvelle campagne publicitaire, l'artisanat prend la parole en détournant les codes d'une campagne électorale afin de démontrer que les 900.000 artisans de France apportent au quotidien un service de qualité et de proximité, et qu'ils sont

des acteurs incontournables de l'emploi. Presse, affiches, tracts et Internet ont d'abord servi de supports au lancement du programme anti morosité. Et c'est le 3 mai que le public apprendra (spots TV de 30 secondes, affichage, annonces dans les quotidiens nationaux et régionaux) que derrière cet élan de bonne humeur et cette mobilisation citoyenne, se cachait en réalité l'Artisanat, Première entreprise de France. Le film télévisé mettra en scène une succession d'artisans témoignant des valeurs qui les rassemblent tandis que trois nouveaux messages s'imposeront, à l'exemple de celui ci-contre.

PAM
Programme Anti Morosité

**En fait, le PAM
ce sont
les solutions
des artisans
au quotidien.**

www.anti-morosite.fr

L'Artisanat
Première entreprise de France

Les deux autres déclinaisons du message ci-dessus sont : "Nous sommes fiers d'être aussi les artisans d'une autre société" et "L'air de rien, les idées des artisans ont de l'avenir."

La construction à l'honneur

Les 26, 27 et 28 avril se déroulait la troisième édition des "Journées de la construction" organisées par la CAPEB au Palais des congrès de Paris. Après celles du 50ème anniversaire en 1996 et celles de 2001, ces journées marquaient le 60ème anniversaire de la CAPEB. Ce moment devait réunir les adhérents venant en délégation des 103 CAPEB départementales pour trois jours de débats et de prospective. Au menu de ce grand rendez-vous : une exposition des partenaires industriels et institutionnels de la CAPEB, l'Assemblée Générale statutaire, dix réunions des corps de métiers, cinq conférences professionnelles, deux tables rondes ("Le modèle de l'entreprise artisanale", "La relève : transmission de l'entreprise artisanale"), la séance officielle sur le thème "une force en marche, une force ensemble", et enfin les discours officiels du Premier ministre et du Président de la CAPEB, Jean Lardin.

Pénibilité : 9ème séance de négociation

Le 2 mai aura lieu la neuvième séance de négociation entre les partenaires sociaux sur le thème de la pénibilité au travail. Dany Bourdeaux, Présidente de la commission sociale de l'UPA est aussi la représentante de l'UPA dans cette négociation marathon. Pour l'heure, la délégation patronale veut éviter une augmentation sensible des cotisations patronales pour accidents du travail, maladies professionnelles et invalidité. Les représentants des employeurs rejettent le principe d'une liste de métiers réputés "pénibles" mais réfléchissent à deux types de réparation de la pénibilité : la reconnaissance d'une nouvelle invalidité pour "usure prématurée de l'organisme" ; la compensation d'éventuelles pénibilités au travail par la constitution ou l'abondement d'un compte épargne temps. Cette dernière formule semble cependant peu applicable aux plus petites entreprises.

Les TPE craignent une abrogation du CNE

Après l'abrogation du CPE, une majorité de patrons d'entreprises de moins de 21 salariés (57%) estime que "le risque est grand de voir le gouvernement remettre en cause le contrat nouvelles embauches", selon un sondage Fiducial-Ifop du 25 avril. Si tel était le cas, 19% des chefs d'entreprises interrogés seraient prêts à se mobiliser et à descendre dans la rue pour demander son maintien. En outre, ils sont 60% à considérer que "le gouvernement a eu tort de reculer sur le CPE".

Rencontre avec Renaud Dutreil

C'est à la demande de l'UPA que le Président et les Vice-Présidents ont rencontré le 18 avril le ministre des PME, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions Libérales, Renaud Dutreil. La rencontre s'imposait d'autant plus qu'un grand nombre de questions d'actualité préoccupant l'UPA devaient être abordées. Parmi celles-ci, notons : la réforme restée en suspens des Fonds d'assurance formation de l'artisanat et les difficultés prévisibles de financement de la formation des artisans à la suite de la réduction du taux de la contribution ; la mise en oeuvre de l'accord pour le développement du dialogue social dans l'artisanat qui reste soumise à l'appréciation du gouvernement depuis plus de quatre ans ; l'attente d'un décret relatif aux conjoints collaborateurs en application de la loi PME d'août 2005 ; l'incertitude dans laquelle sont plongées les organisations professionnelles de l'artisanat en matière de crédits dédiés au développement économique ; les effets néfastes pour une partie des entreprises artisanales de la modification du régime de la taxe sur les véhicules de société. Autant dire que les sujets de discussions avec le ministère n'ont pas été épuisés.

7 AVRIL

Réunion de la Commission économique de l'UPA sous la présidence de René Rigaud.

8 AVRIL

Emission "Expression Directe" produite par l'UPA sur le thème "Rejoignez l'artisanat".

11 AVRIL

Réunion de la Commission des Relations du travail de l'UPA sous la présidence de Patrick Liébus.

12 AVRIL

Réunion de la Commission formation de l'UPA sous la présidence de François Cartron.

13 AVRIL

Réunion de la Commission sociale de l'UPA sous la présidence de Dany Bourdeaux.

18 AVRIL

Entretien entre le ministre des PME, du Commerce et de l'Artisanat, et le Président et les Vice-Présidents de l'UPA.

Participation de Patrick Liébus à la réunion de négociation sur l'assurance chômage des intermittents du spectacle.

19 AVRIL

Entretien du Président de l'UPA avec le Président et les Vice-Présidents de l'Association des régions de France -ARF-.

20 AVRIL

Audition du Président de l'UPA par le Président de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité -HALDE-, Louis Schweitzer.

25 AVRIL

Intervention du Président de l'UPA dans le cadre du débat national "Université - Emploi".

28 AVRIL

Participation du Président de l'UPA aux "Journées de la construction" de la CAPEB.



53, rue Ampère - 75017 Paris - Tél. : 01 47 63 31 31 - Fax : 01 47 63 31 10 - E-mail : UPA@upa.fr